



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : MISSION MAITRISE D'OEUVRE (MOE)
PORTANT SUR LES TRAVAUX DE
DESAMIANTAGE DE LA MAISON DES
ASSOCIATIONS SUITE A L'IMPLANTATION DE
LA POLICE MUNICIPALE**

**DÉCISION N° DM-26-140
EN DATE DU 28 AVRIL 2026**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 21 mars 2026 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n° A-26-223 en date du 31 mars 2026 déléguant Monsieur Alain BEUZELIN, Adjoint au Maire, dans les fonctions relatives à l'habitat, l'urbanisme, des équipements publics, et des ressources humaines

CONSIDÉRANT le projet de la ville de Vincennes de déménagement de la police municipale dans le bâtiment de la maison des associations sis 1 rue Raymond du Temple à Vincennes pour lequel il est nécessaire de missionner un bureau d'étude pour la maîtrise d'œuvre portant sur les travaux de désamiantage ;

CONSIDÉRANT l'offre de la Sarl EPOC INGENIERIE dont le siège social est situé 3bis rue Maurice Grandcoing 94200 IVRY-SUR-SEINE, spécialisé en études techniques

D É C I D E

DE SIGNER. un contrat avec le bureau d'études EPOC INGENIERIE représenté par Monsieur GRAPINET, dûment habilité à signer le contrat

Le présent marché est d'un montant de 7125,00 € HT (8 550,00 € TTC)

DE FAIRE FACE. à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitres et articles correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé de l'urbanisme, de
l'habitat, des équipements publics et des
ressources humaines,

Signé

Alain BEUZELIN

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20260428-lmc1H14223H1-AR Date de réception en Préfecture : 28/04/2026 Date de Publication : 28/04/2026
--

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage ou notification, la décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire ou introduit devant le Tribunal Administratif de Melun (site www.telerecours.fr - application « télérécourse citoyens »).

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20260428-Imc1H14223H1-AR
Date de réception en Préfecture : 28/04/2026
Date de Publication : 28/04/2026